

# Bulletin MART

N°67 MAI 2017

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa participation aux Contrats de baie n° 1 et 2, MART avait accordé une grande importance aux bassins versants, territoires souvent oubliés avec un fort impact sur le milieu maritime.

Ces derniers temps il nous a semblé qu'il fallait porter notre attention sur la petite rade de Toulon. En effet sur cet espace économique au cœur de l'agglomération et bientôt de la métropole, il y a beaucoup de projets. Nous ne pouvons que nous en féliciter ayant toujours considéré qu'environnement et écologie ne veulent pas dire entrave systématique au développement économique.

Du point de vue de l'environnement, la petite rade a toujours été considérée comme un milieu très dégradé, ainsi sur la carte des biocénoses marines établie par le Contrat de baie, la légende, à propos, de la petite rade indique très pudiquement: « milieu marin non étudié » de fait il n'y a plus ou peu de végétation marine sur ses fonds. Cela veut-il dire que toutes actions, tous projets, peuvent s'élaborer sans évaluer et contrôler leur impact sur le milieu? Non car si la reconquête de la petite rade doit être très longue, elle en vaut la peine.

C'est pour cela que nous sommes très attentifs aux projets actuels: construction de quai, chantiers navals, aménagements sur ses

Sommaire	
- Editorial	P1
- Epaves des bateaux de plaisance	P2
- Une action commune contre les pollutions atmosphériques des navires en Méditerranée	P3
- Un nouveau quai de croisière à Toulon (suite)	P4

rives... Sur cet espace stratégique nous devons être dans une posture de développement durable au sens plein du terme c'est-à-dire concilier les 3 aspects: écologique, social et économique de nos activités.

C'est donc le bien être et la santé des populations riveraines dont il est question. Cela nous amène à parler de la pollution atmosphérique générée par les activités maritimes.

Elles est d'actualité ( voir article p.3) en effet des associations dans les ports de Marseille, Toulon, Nice, Bastia, Ajaccio, Port-Vendres et tout récemment Barcelone, se mobilisent pour réagir face aux pollutions atmosphériques générées par les navires dans ces ports. Le Grand Port Maritime de Marseille qui a déjà branché électriquement à quai les ferries de « La Méridionale » a annoncé le 19 mai 2017 un bonus de 10% sur les taxes portuaires quand il y a amélioration des rejets.

A Toulon, la Marine Nationale a branché ses navires à quai il y a plusieurs décennies mais pour le port civil : rien.

Jean Ecochard

## Mouvement d'Actions pour la rade de Toulon et le littoral Varois

Fédération créée le 5 mars 1997 Agréée association de protection de l'environnement le 31/10/2013 selon l'article L-141-1  
Fédération de 50 associations de l'aire toulonnaise



568e chemin de la calade 83000 Toulon  
Tel : 04.94.41.06.98 et 04.94.46.63.43  
mail: [ecopcb@club-internet.fr](mailto:ecopcb@club-internet.fr)  
Site internet: <http://www.federation-mart.83.org>



Comité de rédaction: Joel Digo, Jean Ecochard, Dominique Zanini Dejean

Adresse de la rédaction: 568e chemin de la calade 83000 Toulon tel: 04.94.41.06.98 Email: [ecopcb@club-internet.fr](mailto:ecopcb@club-internet.fr)

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Bulletin distribué gratuitement

## Epaves de bateaux de plaisance

### D'un point de vue national

En 2015 pour toute la France et pour tous les bateaux de plaisance de 4m. à 12m. Il a été déconstruit 515 bateaux, les plus nombreux sont ceux de 6 à 7m. (45%) pour un coût moyen de 895€. Il y a encore un stock de 20000 bateaux à déconstruire.

Des efforts ont été fait concernant les financements de la déconstruction:



Anse Méjean à Toulon

- L'éco-contribution versée par les industriels à des éco-organismes
- Une quote part du produit brut du droit annuel de francisation sera affectée à la fin de vie des navires de plaisance, pour 2017 elle a été votée à 2% dans la loi de finance.

Les coûts moyens en 2015 varient de:

- 454€ pour un bateau de 4 à 5m
- 895€ pour un bateau de 6 à 7m
- 1260€ pour un bateau de 8m
- 2004€ pour un bateau de 9 à 12m

### D'un point de vue local

Depuis le début de l'année 2017, MART a recensé 12 bateaux épaves échoués. Le plus grand nombre se trouvent dans la petite rade de Toulon, 9 bateaux à Tamaris et dans l'anse de Balaguier. Ceci n'est pas étonnant, ces rivages étant orientés à l'est, donc peu protégés par la grande jetée, subissent les forts coups de vent d'est, les largades.

La plupart du temps ce sont les collectivités locales, les autorités portuaires et la Marine

Nationale lors des opérations « rade propre » , qui assurent l'évacuation de ces épaves, mais où les mettre en attendant qu'une entreprise viennent les déconstruire?

Ce premier problème, en fait la création d'une fourrière à bateaux comme elle existe pour les voitures, MART a proposé il y a plusieurs années, dans une fiche action du Contrat de baie, de trouver un espace dans la zone de Brégaillon couverte par la servitude de la pyrotechnie. Pour l'instant pas de résultats si ce n'est une entreprise: « Kroc-boat » qui a déclaré forfait n'ayant pas obtenu de subvention de l'ADEME. Le Contrat de baie n°2 lors du comité de baie du 03/02/2017 a supprimé la fiche n°50 traitant du problème des épaves notant que la société Kroc-boat n'avait pas obtenu la subvention demandée à l'ADEME. Doit on supprimer une action? Ou doit on chercher d'autres prestataires?

Un 2ème problème est celui de l'identification du propriétaire de l'épave, impossible dans la plupart des cas. Dans cette situation il faut obtenir une main levée des services de l'Etat, c'est-à-dire auprès de la DDTM.

Donc, actuellement, si l'on veut résoudre ce problème des épaves qui défigurent notre littoral il faut trouver un terrain dédié et suppléé aux dépenses des communes par l'obtention d'une subvention (agence de l'eau, ADEME, Région..) de l'ordre de 50.000€ par an.



Anse Balaguier à la Seyne

## Une action commune contre les pollutions atmosphériques des navires en Méditerranée

Dans les brèves de notre précédent bulletin n°66 de février 2017 nous avons évoqué la pollution atmosphérique des navires. Cela faisait suite à des articles sur la pollution des Corsica Ferries à Toulon (Bulletin MART n°62 de septembre 2015 et n°65 de septembre 2016) et un article fort intéressant de Var matin le 14 mars 2016. Cela montre que le sujet devient de plus en plus brûlant, polluant! nous allons donc donner les derniers développements, mais sûrement pas les derniers.

Suite aux réunions tenues au siège de MART au début mars et à Air-PACA à Marseille, 16 associations riveraines des ports d'Ajaccio, Bastia, Marseille, Nice, Port Vendre et Toulon, ont publiées une lettre ouverte distribuée à toutes les autorités et responsables. Elle le sera également au niveau national par France Nature Environnement ( FNE). Vous trouverez cette lettre ouverte sur notre site internet: [www.fédération-mart83.org](http://www.fédération-mart83.org). Il faut regretter que la fédération des CIL de l'est toulonnais, associée au début de la démarche, n'ait pas voulu signer cette lettre. Il faut pourtant rappeler que cette fédération avait soulevé ce problème dès 2010.

Cette pollution atmosphérique est engendrée par les fiouls lourds à 3,5% et 1,5% utilisés par les navires évoluant en méditerranée et dans les ports. Ils ont une teneur en soufre 1500 fois à 3500 fois supérieure à celle des fiouls des véhicules terrestres. Les émissions en particules de ces navires sont de 70 fois (sur les navires) à 20 fois (dans les zones portuaires) supérieures aux concentrations estimées admissibles pour la santé humaine.

Les analyses d'Air PACA sur le centre ville de Marseille montrent qu'environ 30% des oxydes d'azote et 10% des PM10 (particules fines) sont émis par le transport maritime. Nous avons aussi appris que la pollution atmosphérique d'un navire à quai correspond à 1/6 de la pollution des quartiers environnants.

L'Organisation Maritime Internationale imposera à partir de 2020 la généralisation du seuil maxima de soufre dans le fioul à 0,5% contre 1,5% aujourd'hui, cela vaudra pour toutes les mers du globe hormis les zones d'émissions spéciales de soufre (seca) où les seuils plus bas de 0,1% ont déjà été fixés, sur le nord de la France et les mers du nord de l'Europe, nous demandons une zone SECA en Méditerranée

Les Associations demandent aussi l'application immédiate de l'ordonnance du 24/12/2015 qui impose que les bateaux restant à quai plus de 2 heures, utilisent du Fioul à 0,10%, carburant le moins polluant. Que les plans d'urgence sur la qualité de l'air 2017-2021 soient appliqués sur les territoires portuaires et environnants. Que soit généralisé les portiques électriques pour les navires à quai.

### Derniers développements:

Le 18 mai 2017 MART et M.Moatti de Nice ont participé à une réunion débat d'une association marseillaise concernant les fumées des paquebots de croisières.

Pure coïncidence, le 19 mai la Directrice du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) tenait une conférence de presse avec le Directeur d'AirPACA qui a confirmé la pollution par les transports maritimes . La directrice du GPMM a assumé la responsabilité du port dans ces pollutions tout en signalant que les émissions de soufre ont diminué de 40% ces 7 dernières années et rappelant le raccordement électrique à quai des ferries de la Méridionale. De plus le port met en place une politique incitative pour les armateurs en donnant, dès juillet, une prime de 10% sur les taxes portuaires pour les navires les plus performants. Il étudie aussi la possibilité de poser, sur les bateaux à quai, des filtres (scrubbers) mobiles et la faisabilité du soutage de GNL depuis ses terminaux méthaniers.

C'est un problème grave de santé et il ne semble pas qu'élus et autorités portuaires en aient pris conscience pour la population de l'agglomération toulonnaise.

## Un nouveau quai de croisière à Toulon (suite du Bulletin MART n°66)

Dans le bulletin MART de février 2017, nous avons été perplexes sur l'accueil de bateaux de croisières de la dernière génération, en plus des ferries dans ce bassin très réduit et au centre ville.

Nous comprenons l'impact économique et touristique non négligeable pour la ville de Toulon, mais peut-être aurait-il fallu raisonner à l'échelle de l'agglomération, donc au niveau de la rade. N'oublions pas le « grand projet rade » présenté en son temps (2009) par le Président de TPM. Son actualisation devrait se faire avec un bilan prenant en compte les contraintes économiques, environnementales et les gênes pour les habitants: encombrements du centre ville par les véhicules des ferries, pollutions atmosphériques...

Lors d'une journée scientifique organisée par l'université de Toulon le 26 avril 2017 le Directeur du développement des ports de l'agglomération toulonnaise a donné quelques informations sur la construction de ce nouveau quai:

- Déroulement de la procédure
  - Marché conception/réalisation retenu pour faire émerger des solutions innovantes et maîtriser les coûts 6 propositions, 5 retenues.
  - Marché de travaux en décembre 2016
  - Avant projet en cours
  - Marché pour le contrôle technique de la construction en mai 2017
  - Démarrage des travaux, après procédures réglementaires dont enquêtes publiques, fin

septembre 2018. Livraison fin 2019

- Coût des travaux: 34 millions d'€ HT
- Nature des travaux: 70000 m<sup>3</sup> de déblais à extraire pour atteindre la cote -11m les matériaux extraits étant mis dans des gabions de 24 m. de diamètre, localisés sous le futur quai qui sera fondé sur pieux désolidarisés des gabions.
- Nouveaux accueils de bateaux: 8 postes pour des yachts de plus de 50 m. avec garantie d'usage sur 30 ans dont les recettes permettront de financer une partie du coût du nouveau quai. Accueil d'une 3ème ligne de Corsica ferry vers la Sardaigne.
- Sur la pollution atmosphérique, il a été précisé que devant les puissances électriques à installer (2 mégawatt pour les ferries et 34 mégawatt pour les bateaux de croisières) il serait difficile d'installer des portiques électriques mais que des fourreaux seraient installés dans le nouveau quai.

Au vu de ces informations nous nous posons des questions sur les sédiments de dragage fortement pollués, sur la connaissance du milieu, les derniers prélèvements sur la qualité chimique de l'eau datant de 2007... Bien sûr des questions sur les pollutions atmosphériques qui n'ont pas l'air de beaucoup préoccuper les autorités portuaires et surtout sur les rotations de plus en plus nombreuses des ferries impactant la circulation en centre ville.

### Calendrier

24 et 25/06/2017 Fête de la St. Pierre port de St.Elme à la Seyne

20/09/2017 Conseil d'administration de MART à 18h au 568e chemin de la calade à Toulon

## BULLETIN D'ADHESION 2017

**Nous avons besoin de votre soutien moral et financier. Cette contribution inclut, quadrimestriellement, l'envoi du bulletin MART**

Adressez ce bulletin et votre règlement: Fédération MART 568e chemin de la calade 83000 Toulon

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tel, fax, courriel..... J'adhère à la Fédération MART

Vous trouverez aussi ce bulletin sur notre site internet: <http://www.federation-mart83.org/>

Cotisation minimum en tant qu'association ou personne morale : 30€

Cotisation minimum en tant que membre individuel ou personne physique: 15€

Cotisation en tant que bienfaiteur : 100 €.